

# UNIVERSITÉ LAVAL

## Cours : GPL-3002 Séminaire d'intégration

Hiver 2012

Lundi 12h30-15h20

Professeurs :

Erick Duchesne, Département de science politique

Lucie Samson, Département d'économique

### Objectif général:

Le principal objectif de ce cours est d'établir un lien entre les outils de la science économique et la science politique, les deux disciplines fondamentales du baccalauréat intégré en économie et politique, et leur utilisation sur le marché du travail. Les méthodes utilisées pourront aussi servir aux étudiantes ou étudiants qui désirent poursuivre leurs études au niveau gradué.

Objectifs spécifiques :

À la fin de ce cours, les étudiantes et étudiants devront être en mesure de lire un texte de nature économique et/ou politique et d'en faire un compte rendu succinct. Ils devront être en mesure de préparer un dossier étoffé sur une question reliée à l'économie politique et d'en débattre avec leurs collègues. Une méthode d'analyse rigoureuse est de mise pour l'argumentation.

Trois méthodes seront utilisées pour atteindre ces objectifs :

- La rédaction de notes de synthèse individuelles. (2 pages max)
- La réalisation d'un travail de session en équipe. (15 pages environ)
- La tenue de débats portant sur les travaux de session.
- La rédaction d'un court contre-argument suite aux débats. (2 pages)

Les thèmes abordés pourront être très variés et toucher différents aspects politiques et économiques tant au niveau national qu'international. Ces thèmes devront être approuvés par les professeurs.

### Calendrier :

Semaines 1 et 2 (9 et 16 janvier): Présentation du plan de cours et des guides de rédaction

- Plan de cours.
- Diagramme : processus de recherche.
- Travail long : guide d'écriture.
- Notes de synthèse.

Documents disponibles : Notes de cours sur ENA. (Fichiers PDF)

Les équipes pour le travail long doivent être formées à la 3<sup>e</sup> semaine.

Semaine 3 (23 janvier) : Formation des équipes pour déterminer les sujets pour le travail long

Les textes pour la 1<sup>ère</sup> note de synthèse sont mis sur le site du cours.

Semaine 4 (30 janvier): Remise de la note de la 1<sup>ère</sup> note de synthèse.

Remise d'une version préliminaire du plan pour le travail long.

Visite de la bibliothèque (BNF-1343)

Semaine 5 (6 février) : Rencontres avec les équipes pour discuter du plan pour le travail long.

Semaine 6 (13 février) : Retour sur la première note de synthèse.  
Remise du plan définitif pour le travail long  
Présentation d'un conférencier invité.

Semaines 7 (20 février): Remise de la seconde note de synthèse portant sur la présentation du conférencier invité.

Rencontres avec Erick Duchesne et Lucie Samson pour discuter du travail long.  
Toutes les équipes doivent rencontrer les professeurs du cours à la semaine 7.

Semaine 8 (27 février) : Poursuite du travail d'équipe et rencontres au besoin avec les professeurs.  
Les textes pour la dernière note de synthèse sont mis à la disposition des étudiants.

Semaine 9 (5 mars) : Semaine de lecture

Semaine 10 (12 mars) : Remise de la dernière note de synthèse.  
Poursuite du travail d'équipe et rencontres obligatoire avec Erick Duchesne et Lucie Samson

Semaine 11 (19 mars) : Remise du travail long et préparation libre aux débats

Semaines 12 et 13 (26 mars et 2 avril) : Débats

Semaine 14 (9 avril) : Congé de Pâques.

Semaine 15 (16 avril) : Remise du contre-argument suite au débat.

## **Références :**

« Guide pour la présentation des travaux étudiants », Département de science politique, 2005  
(<http://www.fss.ulaval.ca/cms/upload/pol/fichiers/guidetravaux2005.pdf>)

Malo, Marie, « Guide de la communication écrite au cégep, à l'université et en entreprise », Montréal, Québec-Amérique, 1996, 322 p.

## *Sites internet utiles pour la rédaction du travail long :*

Note : Il s'agit d'une liste préliminaire. Lors de notre rencontre d'information à la bibliothèque vous recevrez de nombreuses ressources additionnelles. Tous ces liens Internet étaient actifs en date du 18 novembre 2011.

Banque du Canada, documents de travail et Rapport Annuel sur la politique monétaire, site internet : [www.bank-banque-Canada.ca](http://www.bank-banque-Canada.ca)

Banque Mondiale, World Development Indicators et World Development Reports, site internet : [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org)

Communauté économique européenne, site internet des publications : [www.europa.eu.int/comm/eurostat](http://www.europa.eu.int/comm/eurostat)

Développement des Ressources Humaines Canada , site internet des publications : <http://www.rhdcc-hrsdc.gc.ca/fra/accueil.shtml>

Fonds Monétaire International, site internet des publications : <http://www.imf.org/external/french/index.htm>

Ministère des finances Canada, site internet des publications : <http://www.fin.gc.ca/fin-fra.html>

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), documents de travail et publications, site internet : [http://www.oecd.org/home/0,3675,fr\\_2649\\_201185\\_1\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/home/0,3675,fr_2649_201185_1_1_1_1_1,00.html)

Statistiques Canada, site internet des publications : <http://www.statcan.gc.ca/start-debut-fra.html>

The Economist: <http://www.economist.com/>

## **Évaluation :**

Notes de synthèse (3): 30%

Plan de travail : 10%

Travail long : 30% (texte)

Débat : Prestation individuelle 10%, prestation de l'équipe 10%

Contre-argument : 10%

La qualité du français sera prise en considération dans l'évaluation.

Barème des notes: Voir site ENA du cours

## **Règles disciplinaires**

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 28 à 32 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante:

[http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement\\_disciplinaire.pdf](http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf)

## **Plagiat**

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de:

- i) copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- ii) résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii) traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv) remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
- v) remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

(Source: COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009)